

## **Jean Le Gall (1893-1966)** **pionnier de la formation professionnelle et artisanale au Mali** **et** **La Maison des Artisans soudanais de Bamako**

*par Jean-Luc Le Bras \**

L'actualité culturelle au Mali (ex-Soudan français) est l'occasion d'évoquer un acteur essentiel - mais aujourd'hui méconnu, voire oublié - du développement des arts plastiques et de l'artisanat, dans ce qui fut le Soudan français de 1883 à 1960.

Jean Le Gall a été le concepteur, l'architecte, le bâtisseur et l'animateur d'une institution exceptionnelle en A.O.F., la *Maison des Artisans soudanais*, devenue École artisanale de Bamako, puis Institut national des arts de Bamako en 1963. Le bâtiment, de style néo-soudanais, abrite ces institutions depuis 1933, ainsi que des manifestations culturelles telle la Biennale de la photographie depuis 1994. Sa destruction est programmée ; elle conduira à la disparition de ce qui a été, pendant près d'un siècle, un point fixe pour la création culturelle malienne.

On présentera Jean Le Gall sous deux rubriques :

(I) Le directeur de la Maison des Artisans de Bamako ;

(II) L'artiste - à la fois sculpteur, peintre et volontiers architecte - dans un prochain article.

### **(1) Jean Le Gall et la Maison des Artisans soudanais de Bamako**

#### **(a) Jean Le Gall était né à Paris le 23 avril 1893 ; il est décédé à Royat le 5 janvier 1966<sup>1</sup>**

Jean Le Gall était sculpteur : c'est ainsi qu'il se présente, "*Jean Le Gall S<sup>CR</sup>*", en première de couverture de ses « Croquis de route », recueil d'aquarelles qu'on évoquera dans le second article. C'est également ainsi qu'il est présenté dans un répertoire anti-maçonnique de 1936 (*Le Grand Orient de France - Liste des Francs-Maçons du G. : O. :*) : « *Le Gall (Jean), 3<sup>o</sup>, sculpteur, anciennement professeur à l'École des Arts appliqués, 120, rue Georges-Clémenceau, à Nanterre (Seine), de la Loge Union et France.* »

Cette appartenance maçonnique (la loge de Jean Le Gall, "Union et France", relevait du Grand Orient de France) lui vaudra des amitiés, en particulier celle du Gouverneur général de l'A.O.F. Marcel de Coppet, lui-même franc-maçon. Elle lui vaudra surtout des difficultés pendant la seconde guerre mondiale, d'autant qu'il a également été résistant : le 12 mars 1942, le Gouverneur général Pierre Boisson fait enquêter, « pour répondre à une demande du Département », au titre des « lois sur les sociétés secrètes, ... sur la situation maçonnique de Le Gall Jean, Professeur, Chef des Travaux Pratiques » ; cette enquête intéresse également trois instituteurs de l'École William Ponty (Maurice Piquet, Gustave Sorgues et Auguste Weiss, ce dernier doublement stigmatisé au titre de sa confession juive), ainsi que l'instituteur Firmin Coulom, de Rufisque, et l'Inspecteur de l'enseignement technique Jean Debayle.

#### **(b) Jean Le Gall et le Mali (Soudan français)**

Jean Le Gall était arrivé en A.O.F. pour créer, organiser et diriger la « Maison des Artisans soudanais », centre de formation professionnelle inauguré en décembre 1933. Mais ses dons et son intérêt pour les artistes installés en Afrique de l'Ouest - regroupés au sein de la « Société des Amis des Arts de Dakar », qui deviendra par la suite « Société des Amis des Arts de l'A.O.F. » - ainsi que son installation à Bamako, où passent tous les artistes français boursiers de l'A.O.F. (bourse créée en 1910 par le Gouverneur général William Ponty), en font un personnage incontournable de la période 1930-1950 sur le plan culturel.

Arrivé à Dakar le 5 juin 1932, il est affecté à Bamako en juillet et nommé directeur de la « Maison des Artisans soudanais ».

---

\* jllb47@gmail.com

<sup>1</sup> Source : Alain Le Gall.

Le 13 février 1937, il devient Inspecteur de l'enseignement technique et artisanal de l'Afrique occidentale française, chargé de l'organisation et de la surveillance de l'enseignement technique et artisanal, dans les différentes colonies du groupe. Cela le conduit à une résidence à Dakar.

En 1942 il est destitué en tant que franc-maçon, rentre en France, s'engage dans la résistance. Il retrouve son poste à Dakar à la fin de la guerre pour être de nouveau nommé, en 1946, à Bamako et y retrouver la direction de la « Maison des Artisans ».

En janvier 1951 il est de retour à Dakar, affecté au lycée Van Vollenhoven.

**(c) Jean Le Gall et la Maison des Artisans de Bamako - Une histoire indissociable**

Le témoignage de satisfaction que lui délivre en 1950 le Gouverneur du Soudan en est la parfaite illustration : « Par décision du Gouverneur en date du 18 décembre 1950, un témoignage officiel de satisfaction est décerné à M. Le Gall Jean, pour le motif suivant :

*Inspecteur de l'Enseignement technique et artisanal, M. Le Gall a véritablement créé, dès juin 1932, la Maison des Artisans Soudanais à Bamako et au cours de trois séjours de plus de huit années s'est consacré entièrement au développement et au perfectionnement de cette Maison qui a formé plusieurs générations d'artisans habiles et scrupuleux dans l'exercice de leur métier. Excellent professeur a su se faire aimer de tous les Africains.*

*Artiste, est l'auteur, dans le domaine de l'architecture, de la peinture et de la décoration, de nombreuses œuvres qui embellissent la ville de Bamako. » (Journal officiel du Soudan français - 01/01/1951).*

**(2) La Maison des Artisans soudanais (actuel Institut national des arts)**

**(a) L'inauguration de la Maison des Artisans - Mardi 26 décembre 1933**

Elle a lieu le mardi 26 décembre 1933, à l'occasion du cinquantenaire de la ville de Bamako qui voit se dérouler de nombreuses festivités : inauguration de la statue - œuvre de Baudry<sup>2</sup> - du général Gustave Borgnis-Desbordes (1839-1900)<sup>3</sup> qui posa, en 1883, la première pierre du fort de Bamako, la capitale du Soudan étant à l'époque encore située à Kayes<sup>4</sup> ; inauguration de la stèle en l'honneur du Gouverneur Henri Terrasson de Fougères (1881-1931) ; et, à 15 heures, inauguration de la Maison des Artisans soudanais.

Après un banquet offert, à l'hôtel de la Chambre de commerce, par cette dernière et par la Municipalité de Bamako :

*« L'heure était venue de se rendre à la Maison de l'Artisanat. Le chef du service de l'enseignement qui en a dirigé les travaux et M. Le Gall qui les a fait exécuter, d'après ses propres plans et avec la seule aide des élèves de l'école professionnelle, guident la présentation du bâtiment avant son inauguration.*

*Effectivement, l'œuvre réalisée force l'attention et un effort original a été accompli, puisque cette création est encore la seule en son genre dans toute l'étendue de l'Afrique occidentale. Les divers stands, le long des galeries, réunissent à peu près toutes les productions artisanales soudanaises, ensemble curieux auquel les indigènes eux-mêmes s'intéressent vivement, et ce seul fait est symptomatique. Il permet déjà de bien augurer de l'avenir et d'escompter que sous une active et intelligente direction, l'artisanat soudanais prendra un nouvel essor, tout en demeurant dans ses traditions et dans ses formes, le but recherché n'étant ni de favoriser la vente ni de guider dans un sens ou dans un autre la pure inspiration indigène, mais seulement d'assurer la perfection dans l'exécution et de redonner la vie à d'anciens modèles menacés de disparition par l'article de pacotille. »<sup>5</sup>.*

**(b) Son objet nous est bien connu par deux textes**

- l'un, de 1932, est d'origine administrative, indiquant les aspects matériels et moraux de la formation qui doit y être dispensée ; sa date nous permet de dire que la Maison des Artisans soudanais a été construite par les élèves des écoles professionnelles de Bamako, sous la houlette de Jean Le Gall, entre 1932 et 1933 ; l'arrêté du Lieutenant-gouverneur du Soudan fixant, en 11 articles, les conditions de son fonctionnement, donne également de précieuses indications sur sa mission (sauvegarder et restaurer les métiers indigènes) et sur son organisation ;

<sup>2</sup> **Léon René Georges Baudry** est également l'auteur, en 1934, du buste de Blaise Diagne, ornant son tombeau à Dakar-Soumbédioune. Blaise Diagne, qui assiste aux cérémonies de Bamako, est donc aux côtés de celui qui taillera son buste quelques mois plus tard puisqu'il décède le 11 mai 1934.

<sup>3</sup> **Commandant André Borgnis-Desbordes**, neveu du général Gustave Borgnis-Desbordes (1839-1900), cité par Sébastien PHILIPPE in *Une histoire de Bamako* - Ed. Grandvaux, 2009 - page 171.

<sup>4</sup> Bamako deviendra, en 1899, capitale du Haut-Sénégal-Niger, puis, en 1920, capitale du Soudan français.

<sup>5</sup> *Journal officiel du Soudan français* - 01/01/1934.

LA MAISON DES ARTISANS SOUDANAIS (1)



1938



1955 - Anom (fonds Ulysse)

- l'autre est un texte de Jean Le Gall lui-même, rédigé en 1938, se partageant en deux parties : l'une est descriptive quant aux populations concernées et à leur rapport à l'art ; l'autre consiste en considérations sur les techniques à améliorer et sur les « métiers » concernés ; c'est ce second passage qui est donné ici.

- les deux textes insistent à la fois sur l'intérêt de développer la connaissance des arts indigènes, et sur celui d'en améliorer les techniques, sans verser dans l'imitation de l'art occidental : « rénover et perfectionner les arts indigènes » pour le premier, « étudier la technique indigène pour l'améliorer, la compléter » pour le second.

### LA MAISON DES ARTISANS SOUDANAIS - TEXTE OFFICIEL - 1932

« Suivant les directives de Monsieur le Gouverneur général, et sur l'initiative de Monsieur le Gouverneur du Soudan, vient d'être créée à Bamako la « Maison des Artisans Soudanais », dont le but, suffisamment indiqué par le nom même, est de rénover et de perfectionner les arts indigènes.

*Tout en restant dans le cadre et les traditions indigènes*, cet établissement se propose :

Au point de vue matériel, d'**initier à une technique meilleure** les artisans admis à y faire un stage, de renouveler leurs modèles, de leur faire acquérir un outillage moins rudimentaire que celui dont ils disposent actuellement.

Au point de vue moral, de leur donner *le goût du travail bien fait*, de développer chez eux le sentiment de l'honnêteté professionnelle.

La « Maison des Artisans Soudanais » sera **construite par les apprentis** des diverses sections manuelles de l'École professionnelle de Bamako. La porte principale en sera ornée de bas-reliefs conçus et réalisés par Monsieur Le Gall, professeur d'enseignement technique, qui a été nommé directeur de la « Maison des Artisans Soudanais ». Elle possèdera, à côté des divers ateliers correspondant à chacune des sections artisanales, une **salle d'exposition** où les meilleurs travaux réalisés seront présentés et mis en valeur.

L'organisation de cet établissement est fixée par l'arrêté suivant, du Lieutenant-Gouverneur du Soudan, en date du 21 septembre 1932 :

Article premier. – Dans le but de sauvegarder et de restaurer les métiers indigènes d'art appliqué, il est créé à Bamako une « Maison des Artisans soudanais ».

Art. 2 – Cet établissement est placé sous la surveillance du Chef du service de l'Enseignement. Il est dirigé par un professeur d'enseignement technique secondé, le cas échéant, par un contremaître auxiliaire.

Art. 3 – Les artisans indigènes : tisserands, brodeurs, teinturiers, bijoutiers, dinandiers, cordonniers, etc..., peuvent être admis, sur leur demande, à accomplir un stage à la « Maison des Artisans soudanais », par décision du Lieutenant-Gouverneur, prise sur la proposition du Chef du service de l'Enseignement, après avis des commandants de cercle intéressés.

Art. 4 – Les candidats doivent avoir 25 ans au moins et 40 ans au plus, et justifier qu'ils tirent leurs revenus habituels de l'exercice de la profession dans laquelle ils désirent se perfectionner. Les places disponibles seront, de préférence, réservées aux candidats sachant parler le français.

Art. 5 – Les indigènes dont l'admission a été prononcée voyagent, ainsi que leur famille (femme et enfants âgés de moins de 12 ans), du lieu habituel de leur résidence à Bamako, et vice versa, aux frais de la Colonie.

Art. 6 – La durée du stage est fixée à six mois. Exceptionnellement, elle peut être prolongée par décision du Lieutenant-Gouverneur, sur la proposition du Chef du service de l'Enseignement, pour une nouvelle période variant de 1 à 6 mois.

Art. 7 – Les heures de travail sont fixées de 6 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures..

Les retards et autres négligences professionnelles sont sanctionnés par la réduction partielle ou la suppression temporaire de l'allocation prévue à l'article 8 du présent arrêté, prononcées par le Chef du service de l'Enseignement sur la proposition du Directeur.

Art. 8 – Pendant la durée du stage, les artisans sont nourris aux frais de la Colonie, suivant le régime alimentaire déterminé par l'arrêté local du 17 septembre 1929, pour les élèves de l'École Terrasson-de-Fougères.

Ils ont droit, en outre, à une allocation fixée à 3 francs par journée de travail effectif. Cette allocation journalière est majorée, en faveur des chefs de famille, à raison de 0 fr.75 pour la femme et de 0 fr.25 pour chaque enfant mineur de 12 ans vivant avec lui. Elle ne peut, en aucun cas, dépasser 5 francs.

Art. 9 – Des gratifications mensuelles peuvent être accordées par le Lieutenant-Gouverneur aux stagiaires particulièrement méritants, sur la proposition du Chef du service de l'Enseignement.

Art. 10 – Les matières premières et l'outillage nécessaires sont fournis par la Colonie.

Art. 11 – Les objets ouvrés par les artisans au cours de leur stage portent une marque spéciale, garantissant leur origine et la qualité des matières premières employées. Ces objets exposés dans les locaux sont mis en vente à la « Maison des Artisans soudanais ».

Source : *Bulletin de l'Enseignement de l'Afrique Occidentale Française* (n° 30 de juillet-décembre 1932, p. 239-241).

LA MAISON DES ARTISANS SOUDANAIS (2)



*Carte postale de la librairie-papeterie Ferré, n° 976 - Bamako - Avant 1960*  
La Société Soudan Imprimerie de Pierre Ferré avait été créée en 1947 - Le drapeau est français.



*Timbre représentant la Maison des Artisans du Mali - Après 1960*  
Georges Bétemps (1921-1992) graveur.

### MAISON DES ARTISANS - TÉMOIGNAGE DE JEAN LE GALL - 1938

« [...] C'est uniquement dans la réalisation d'objets utiles que l'indigène laisse apparaître son sens artistique, c'est-à-dire dans la pratique du tissage, broderie et teinture pour les vêtements, dans l'ornementation du cuir et la réalisation des bijoux.

C'est donc sur ces industries que devait porter notre action. *Notre tâche principale reste d'ordre essentiellement technique* et elle a été définie par les instructions si précises de M. le Gouverneur Général lorsqu'il écrivait : « *il est nécessaire d'étudier la technique indigène pour l'améliorer, la compléter, la rendre plus aisée et plus simple. Il faudra s'attacher à la valeur de la matière première, qu'il s'agisse des étoffes, du cuir ou des bijoux, il faudra en un mot faire des artisans amoureux de leur métier...* ». **Ce qu'il faut bannir avant tout, c'est l'imitation de la pacotille de goût européen.** Ce qu'il faut éviter pour le moment du moins, c'est l'appel à l'inspiration sans guide.

Les indigènes que le Gouvernement du Soudan a groupés à la Maison des artisans de Bamako, ont facilement accepté les méthodes nouvelles de travail et se sont vite adaptés par exemple aux dimensions des nouveaux métiers destinés au tissage. Les métiers dont se servent les indigènes de la maison des artisans rappellent ceux qui servaient dans nos campagnes il y a encore peu de temps. Ils sont construits par les artisans eux-mêmes uniquement avec des matières premières locales, et sont ainsi susceptibles d'être reproduits dans n'importe quel village.

En ce qui concerne la broderie, notre effort portera plus particulièrement sur la **conservation des thèmes** et la répartition harmonieuse du décor.

La teinture : décor des tissus à la terre ou par réserve est une industrie purement familiale et féminine. Nous ne pouvons actuellement envisager une autre orientation des travaux qui sont exécutés par les femmes de forgerons au milieu de leurs occupations ménagères. Par contre nous étudions le blanchiment et la teinture des matières premières employés par les tisserands. **Nous utilisons toujours autant qu'il est possible, le procédé indigène** et ne lui substituons un procédé chimique que lorsqu'il présente un réel avantage avec cette restriction que les colorants industriels que nous employons reproduisent des tons des colorants indigènes, estimant qu'il serait dangereux de donner trop rapidement aux artisans une gamme très variée dont ils pourraient faire un mauvais usage.

Pour la poterie, travail actuellement féminin, nous avons été amenés à entreprendre un apprentissage complet : moulage, façonnage des modèles sur le tour, préparation plus soignée des terres, cuisson au four qui pourra, nous l'espérons, amener la réalisation d'objets d'une qualité nettement supérieure aux productions indigènes actuelles.

S'il y a intérêt pour la bijouterie à conserver la plupart de ses thèmes décoratifs, à l'écarter soigneusement de la reproduction maladroite de modèles vus dans les catalogues européens, elle peut s'améliorer considérablement par une connaissance plus sérieuse de la fonte, des modes d'assemblage et de soudure et par la pratique de la ciselure et de la gravure, moyen d'expression plus libre que l'ornementation actuelle.

Dans le travail du cuir, c'est surtout dans le traitement de la matière première que doit porter notre effort : meilleur écharnage, tannage plus soigné, donnant au cuir, selon sa destination, souplesse, imperméabilité ou résistance.

En dehors de ces industries destinées strictement à la consommation indigène, nous fabriquons également des tapis de haute laine pour la vente aux Européens. Ceci pourrait également exister pour des tissus destinés soit à l'ameublement, soit à d'autres usages, utilisant ainsi des matières premières d'assez peu de valeur mais qui transformées, pourraient trouver des débouchés plus faciles.

L'expérience de la Maison des Artisans nous a montré certaines difficultés que nous nous efforcerons chaque jour de surmonter en nous appuyant sur la connaissance approfondie des indigènes que possède le service de l'Enseignement au Soudan auquel la Maison des Artisans est rattachée.

L'intérêt que les indigènes apportent à toutes les améliorations que nous leur proposons, leur bonne volonté certaine nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance et d'espérer, aussi complète que possible, la réalisation au Soudan, du beau programme que nous a tracé Monsieur le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française.

Bamako, le 20 septembre 1938 - Jean Le Gall

### (3) Réalisations de la Maison des Artisans et de Jean Le Gall à Bamako

(a) **La Maison des Artisans soudanais a bénéficié de dotations financières importantes** : 72 170 francs en 1934 ; 81 920 en 1935 ; 81 970 en 1936.

Dès 1937, compte tenu de son succès, elle a dû s'agrandir ; l'opération bénéficia de trois tranches de subventions : 50 000 francs en 1937 pour un agrandissement et la construction des souks ; 100 000 francs en 1938 pour la deuxième tranche de construction de souks ; 25 000 francs en 1940 pour une troisième tranche consistant en la construction de dépendances.

Elle s'est alors mobilisée dans des opérations de constructions immobilières comme dans des opérations d'architecture intérieure et de décoration de bâtiments publics. Quelques exemples illustrent son activité plurielle.

**L'ŒUVRE DE JEAN LE GALL  
ET DE LA MAISON DES ARTISANS SOUDANAIS**



*Détail actuel du bas-relief de l'entrée*

Le bas-relief de Jean Le Gall est manifestement inachevé.



*Inauguration de la Maison des  
Artisans soudanais*

(26 décembre 1933)



*Le stade Frédéric Assomption (stade Ouezzin-Coulibaly après l'indépendance) - ca 1960*  
Carte postale n° 15 de la maison Garnier - Bamako – Le timbre est de la République du Mali.

**(b) La Maison des Artisans soudanais - œuvre de Jean Le Gall et de ses élèves**

Le n° 30 du *Bulletin de l'Enseignement de l'A.O.F.*, en date de décembre 1932, dit explicitement les choses, le bâtiment est la première réalisation de l'école, œuvre de son directeur et de ses premiers élèves :

« La « Maison des Artisans Soudanais » sera construite par les apprentis des diverses sections manuelles de l'École professionnelle de Bamako. La porte principale en sera ornée de bas-reliefs conçus et réalisés par Monsieur Le Gall, professeur d'enseignement technique, qui a été nommé directeur de la « Maison des Artisans Soudanais ». Elle possèdera, à côté des divers ateliers correspondant à chacune des sections artisanales, une salle d'exposition où les meilleurs travaux réalisés seront présentés et mis en valeur ».

Le 26 décembre 1936, la visite officielle de la Maison des Artisans fait l'objet de ce compte rendu : « L'heure était venue de se rendre à la Maison de l'Artisanat. Le Chef du Service de l'Enseignement qui en dirigea les travaux et M. Le Gall qui les fit exécuter, d'après ses propres plans et avec la seule aide des élèves de l'École professionnelle, purent éprouver une profonde satisfaction lors de cette inauguration. » (*Journal officiel du Soudan français* - 01/01/1934).

**(c) La décoration intérieure du Palais du Gouvernement de Koulouba**

Le mobilier du palais du Gouverneur a été renouvelé en 1933 : « Pour l'occasion, le palais a subi de nouvelles installations intérieures. Du nouveau mobilier de haut style a été installé, fabriqué sur place sous les ordres de M. Le Gall, directeur de l'Artisanat, avec la collaboration des ateliers du service des travaux publics et des maisons Guiberteau et Devès et Chaumet »<sup>6</sup>.

Le même témoignage fait référence à un boursier du Gouvernement général de l'A.O.F., Raymond Tellier (1897-1985) : « La peinture murale qui enrichit la salle à manger, œuvre du peintre boursier de l'Afrique occidentale française Raymond Tellier, actuellement au Soudan, obtint un légitime et unanime succès. »

**(d) Autres réalisations emblématiques à Bamako**

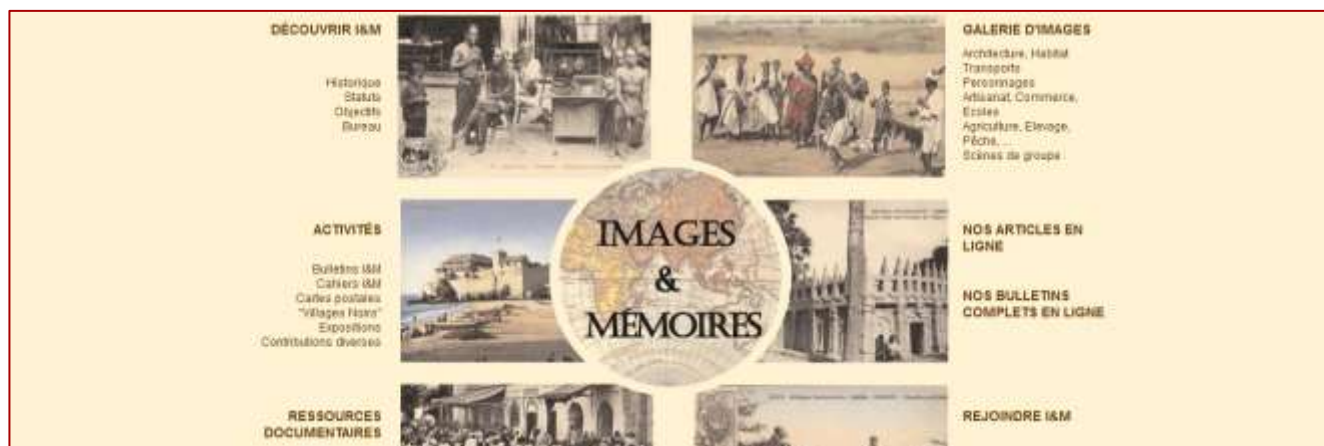
Le Marché rose - dans le droit-fil de ce qu'avait entrepris l'architecte Cornilleau, à qui le Gouverneur Henri Terrasson de Fougères avait confié la tâche de remplacer le marché en bois de Bamako par des bâtiments en dur qui imposèrent, dans la sous-région, le style néo-soudanais ; la grande Mosquée de Bamako<sup>7</sup> ; le bâtiment des Travaux publics ; le Stade Frédéric Assomption, de style néo-soudanais également.

Les grilles du lycée Terrasson de Fougères ; les « villas type Le Gall » : on déduit de l'affectation en 1951 au budget local d'une somme de 8 000 000 francs, que Jean Le Gall a également été le concepteur de villas adaptées au contexte et qui portent son nom dans les documents administratifs (« Budget local - Bamako. Villas "type Le Gall". (Prévisions budgétaires rectifiées – 8 000 000) »).

(à suivre)

<sup>6</sup> *Journal officiel du Soudan français* - 01/01/1934.

<sup>7</sup> La grande Mosquée de Bamako bénéficiera de subventions du Gouvernement du territoire : « 500 000 francs au Comité de construction de la grande Mosquée de Bamako. » en 1949 ; 150 000 francs supplémentaires sont accordés en 1955.



Visitez et faites découvrir notre site internet [www.imagesetmemoires.com](http://www.imagesetmemoires.com)  
 Nos Bulletins complets (jusqu'en 2019) y sont maintenant disponibles